



Séance du 20 mai 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-054	Demande de subvention à la CAF pour la crèche Lou Cannat'iou	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 26 MAI 2026 Publication sur le site internet municipal le : 29 MAI 2026
------------	--	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le treize mai deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, O. MORBELLI, S. BOURAS, W. PATERNA, L. MOREL, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, J.M. ARNAUD, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, C. MARIE, A. DESLANDES, M.L. VOLAND, S. MENEUT, R. PEYROL.

EXCUSES : D. JARNIGON représenté par G. SORBA, P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, O. ILLOUZE représenté par W. PATERNA, M. RIBES représenté par S. BOULINGUEZ, N. FRATE représentée par J. LEVI-VALENSI, M. CUTILLO représenté par D. BARBIER.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

En date du 29 avril 2026, le Conseil municipal délibérait pour solliciter une subvention de la CAF pour la mise aux normes réglementaires et l'extension et l'extension de la crèche Lou Cannat'iou, dont la superficie actuelle est de 550 m².

Certains éléments financiers n'étaient pas encore stabilisés.

De plus, la réfection des espaces extérieurs n'avait pas été prévue alors que les travaux vont fortement les dégrader.

Il en est de même pour les coûts de labellisation environnementale pour les parties existantes et pour les 2 extensions de 50m² et 70 m². Cette labélisation est nécessaire pour solliciter le fonds spécifique de la CAF pour la rénovation énergétique.

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 a réformé le cadre des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Il s'inscrit dans la politique de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et de sécurisation de la qualité d'accueil.

Il oblige notamment les propriétaires de bâtiments d'accueil de la petite enfance à les mettre aux normes.

Considérant l'importance des travaux à réaliser pour la mise aux normes de la crèche Lou Cannat'iou, il a été décidé de profiter de cette occasion pour demander une extension de l'agrément, de 6 places, et donc de faire aussi une extension physique du bâtiment.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie, menée par le cabinet 3i Architectes. Les plans ont été étudiés en relation avec la PMI (protection maternelle et infantile, du Département des Bouches du Rhône) et le gestionnaire (Enfants et loisirs).

Concernant les espaces extérieurs, une partie d'environ 540 m² sera complètement dégradée par les travaux et une autre partie pour 560 m² sera partiellement dégradée. La Municipalité a défini une enveloppe maximale de 120.000 €HT pour l'ensemble de cette remise en état, incluant des structures-jeux.

Coûts prévisionnels (€HT)

- Maîtrise d'œuvre	83.929 €
- AMO et autres études	34.397 €
- Etudes nécessaires à la labellisation	17.390 €
- Travaux énergétique)	935.900 € (réaménagement et amélioration
- Espaces extérieurs et jeux	120.000 €
- TOTAL	1.191.616 €

Plan de financement

- CAF	80%	953.292,80 €
- Autofinancement	20%	238.323,20 €

Planning prévisionnel :

- 2024	Choix de l'assistant
- Janvier 2026	Choix maître d'œuvre
- Janvier à Mai 2026	Travail avec la PMI et l'exploitant sur le projet
- Automne 2026	Marché de travaux
- Début des travaux	2027
- Septembre 2027	Réouverture partielle
- Janvier 2028	Réouverture complète

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

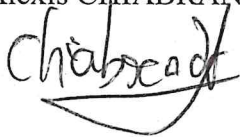
- D'annuler la délibération n°2026-041 en date du 29 avril 2026,

- De solliciter la CAF pour une subvention de 953.292,80 € pour la mise aux normes réglementaires, l'extension et l'amélioration énergétique de la crèche Lou Cannat'iou,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de la CAF,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable, Madame l'adjointe déléguée à l'Action sociale, à la Solidarité et à la Famille, à signer tout document y relatif.

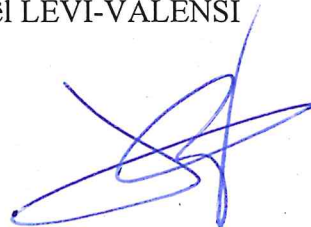
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Alexis CHIABRANDO



Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-054

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T15-01-40.02 (MI269992599)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260520-2026-054-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention à la CAF pour la crèche Lou Cannat'iou

Date de décision : 20/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-054 Demande de subvention à la CAF pour la crèche Lou Cannat'iou.PDF Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé Date 26/05/26 à 15:01 Par ELSENHEIMER Sophie
Transmis Date 26/05/26 à 15:01 Par ELSENHEIMER Sophie
Accusé de réception Date 26/05/26 à 15:07